

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 33 (1897)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Les livres.* — *L'assurance des instituteurs primaires dans le canton de Berne.* — *L'école Fræbel et l'école primaire.* — *A propos du programme des écoles vaudoises.* — *Chronique scolaire.* — *Bibliographie.* — *Partie pratique.*

LES LIVRES

L'un des traits les plus intéressants de notre époque, c'est la multiplication des livres et leur propagation parmi toutes les classes de la société. On peut maintenant acquérir à peu de frais les plus précieux trésors de la littérature. Les livres qu'autrefois leur prix élevé réservait au petit nombre sont aujourd'hui accessibles à tout le monde; et de ce côté s'opère dans la société un changement d'habitudes bien favorable à l'éducation du peuple. Pour ses connaissances et pour le sujet de ses réflexions, il ne dépend plus des rumeurs que le hasard apporte jusqu'à lui ou des vaines conversations du jour. Au lieu de former leurs jugements dans la foule et de céder surtout à la voix de leurs voisins, les hommes commencent à étudier et à réfléchir seuls, à suivre un sujet de façon continue, à choisir par eux-mêmes ce qui doit occuper leur esprit et à appeler à leur aide le savoir, les vues originales et les raisonnements des écrivains de tous les pays et de tous les siècles; il en résultera une maturité, une indépendance de jugement, et une profondeur, une étendue de connaissance inconnues autrefois. La propagation, dans la société entière, de ces maîtres silencieux qu'on nomme les livres, produira de plus grands effets que l'artillerie, la mécanique et la législation. Leur action pacifique remplacera les orages révolutionnaires. L'éducation ainsi répandue en même temps qu'elle sera un bien inexprimable pour l'individu, donnera la paix et la stabilité aux nations. Rien ne peut remplacer les livres. La richesse des deux continents ne remplacerait pas le bien qu'ils procurent. Que chacun, s'il est possible, rassemble sous son toit quelques bons ouvrages, et obtienne pour lui-même et pour sa famille l'accès de quelque bibliothèque commune. Il n'est pas de luxe qu'on ne doive sacrifier pour cela.

CHANNING.

L'assurance des instituteurs primaires dans le canton de Berne

II.

D'après le projet du Dr J.-H. Graf, une troisième section serait créée dans la Caisse des instituteurs bernois. Dans cette nouvelle section entreraient tous les jeunes instituteurs sortant des écoles normales dès le moment de leur entrée en fonctions et tous les instituteurs brevetés actuels âgés de moins de 40 ans. Peut-être même ne pourra-t-on accepter que les instituteurs ayant moins de 38 ans. La mise d'entrée dans la Caisse est égale au 5 % du traitement en argent fixé par le chiffre 3 de l'art. 14 de la loi scolaire, augmenté de la subvention d'Etat (art. 27 lit. a). La prime annuelle est du 5 % de ce même traitement en espèces pour les instituteurs et du 3 % pour les institutrices. La différence est fondée parce que ces dernières ne peuvent contracter d'assurance pour leurs veufs ou leurs orphelins; elles n'ont droit qu'à la pension en cas d'invalidité. Si le traitement de l'instituteur est amélioré (décision communale, passage à une classe plus élevée de la subvention de l'Etat), l'augmentation des quatre premiers mois est retenue par la recette de district, comme toutes les cotisations et mises d'entrée, pour être versée à la Caisse des instituteurs.

L'Etat verse pour sa part 2 % du traitement de l'institutrice et 4 % du traitement de l'instituteur, de sorte que les primes totales annuelles s'élèvent à 5 % pour l'invalidité seule et à 9 % pour l'invalidité et l'assurance de la pension de la veuve et des orphelins.

Chaque membre de la troisième section commence avec 0 année de service. En cas d'invalidité la pension est de 30 % du traitement pour la première année et augmente chaque année d'un pour cent, pour atteindre, au bout de 30 ans, un maximum de 60 %. Le traitement maximum soumis à la retraite est fixé à 3000 fr.

Un instituteur ayant le minimum légal de 450 + 500 ou 950 francs jouirait donc d'une rente de 285 francs, celui qui aurait 3000 francs, d'une rente de 900 francs s'il devenait invalide dans sa première année de service. Au bout de 30 ans, ces mêmes pensions varieraient de 750 fr. à 1800 fr. (60 % de 450 + 800 fr. et 60 % de 3000 francs). Pour les institutrices, on aurait dans la première année de service des pensions variant de 240 à 900 francs (30 % de 450 + 350 fr. et 60 % de 3000 fr.). Au bout de 30 ans, l'institutrice recevrait de 570 à 1800 fr. (60 % de 450 + 500 francs et 60 % de 3000 fr.).

4. *Assurances des pensions de veuves et d'orphelins.* Comme nous l'avons dit, il est fait abstraction des veufs et des enfants d'institutrices. Il est facile de comprendre pourquoi.

La veuve de l'instituteur décédé reçoit une pension égale à la moitié de celle qu'aurait retiré l'époux au moment du décès. S'il y a des enfants, chacun reçoit jusqu'à l'âge de 17 ans le 10 % de la pension du père. Toutefois la pension de la veuve et celles des orphelins réunies ne peuvent dépasser le montant de la pension dont aurait joui l'instituteur décédé s'il avait été pensionné au moment de son décès. La veuve avec un enfant reçoit le 60 % de la pension, avec 2 enfants 70 %, avec 3 enfants 80 %, avec 4 enfants 90 % et avec 5 enfants et plus 100 % de la pension qu'aurait reçue son mari. Les orphelins d'un instituteur veuf reçoivent le 75 % de la pension qu'aurait retirée leur père décédé et cela jusqu'à ce que le plus jeune ait atteint l'âge de 17 ans révolus.

L'instituteur qui quitte l'enseignement reçoit le 60 % et l'institutrice le 80 % de ses versements, sans intérêts.

Les organes de la Caisse des instituteurs sont l'assemblée générale, composée d'un délégué de district sur 50 instituteurs, les assemblées de district, la commission d'administration composée de 9 membres dont 4 nommés par la Direction de l'instruction publique, la direction composée de 3 membres, la commission de vérification des comptes avec 3 membres.

Le projet Graf est un progrès sur le système qui nous régit actuellement; il tient largement compte des idées modernes en matière d'assurance. On espère que les communes, pour conserver un bon instituteur, prendront à leur charge les primes du corps enseignant. Peut-être qu'une partie des subsides fédéraux prévus par la revision de l'art. 27 de la Constitution fédérale pourront être employés à diminuer les primes de l'instituteur. Le corps enseignant bernois sera certainement unanime pour recommander le projet du Dr J.-H. Graf, qui s'est acquis un titre à la reconnaissance des maîtres et des maîtresses de l'enseignement primaire.

H. GOBAT.

L'ÉCOLE FRÖBEL ET L'ÉCOLE PRIMAIRE

III.

Passons maintenant à une nouvelle accusation concernant le calcul :

« Pourquoi nous dit-on, la direction fröbelienne se défend-elle avec tant d'entrain de l'étude des nombres et de la possibilité qu'il y aurait à les faire entrer dans son programme. »

Quand nous sommes-nous défendue de l'étude des nombres ? Encore une erreur, puisque la plus grande partie de notre matériel intuitif est destiné au calcul et que presque tous les chapitres de notre théorie se terminent par ces mots : « Cette occupation fournit au calcul des ressources inépuisables. »

Mais pourquoi réfuter ce que l'auteur réfute elle-même puisque tôt après, nous lisons : « L'enfant fröbelien est relativement fort en calcul mental. » Que penser ? L'étude des nombres est négligée et l'enfant compte bien mentalement ! D'où lui vient donc cette science ? Mais nous comprenons un peu plus loin de quoi il s'agit, lorsque nous nous apercevons que l'auteur ne distingue pas entre le nombre et le chiffre. En effet, nous lisons : « Mais sa science disparaît comme par enchantement quand il doit appliquer la théorie par des chiffres au moyen des quatre opérations fondamentales, la solution raisonnée de son calcul. Exemple : J'ai 15 épingles, j'en prends 8, combien en reste-t-il ? Tous répondent 7 ; mais si nous leur disons, faites ce calcul sur l'ardoise, peu arrivent à établir que $15-8=7$. »

En réponse à cette affirmation, de même que pour l'écriture à l'encre, nos classes préparatoires sont en mesure de fournir les premiers exercices de calcul écrit.

Toutefois nous tenons à dire que nous nous opposerons toujours à faire représenter à l'enfant par des chiffres un nombre dont il n'est pas encore capable de se représenter la valeur. C'est pourquoi, en calcul écrit, l'école enfantine fröbelienne (classe préparatoire) s'en tient aux premiers éléments, les seuls inscrits à son programme et qu'elle ne les commence qu'après de nombreux exercices préparatoires. Ici encore nous appuyons notre manière de procéder sur une autorité dont notre pays se glorifie, sur Pestalozzi, qui nous dit : « Si par exemple, nous apprenons par cœur 3 et 4 font 7 et que nous procédions avec ce nombre 7 comme si nous le connaissions réellement, nous nous faisons illusion à nous-même, car alors nous n'avons aucune idée de sa valeur intrinsèque puisque nous n'avons pas même conscience de la réalité matérielle qu'il exprime. Lorsque l'enfant s'est exercé à compter avec des objets, la connaissance des rapports réels des nombres est si bien enracinée dans son esprit que les procédés abrégés par les chiffres ordinaires sont saisis par lui avec une facilité étonnante. »

En conséquence que penseraient Pestalozzi et bien d'autres des affirmations de l'auteur quand elle nous dit : « Ne parler à l'enfant (avant 7 ans) que de nombres concrets, c'est le *désorienter* du calcul, tel que nous devons l'enseigner en primaire. »

Quant à nous, nous concluons sans hésiter que, (ce qui toutefois n'est pas le cas), l'école fröbelienne ne donnerait-elle à l'école primaire que des enfants n'ayant aucune connaissance de la représentation du nombre par les chiffres, qu'elle les donnerait bien préparés s'ils savent calculer mentalement, puisqu'ils auront appris à le faire d'une manière concrète, c'est-à-dire avec la représentation exacte du nombre par des objets. Là encore l'école fröbelienne remplit son programme. Mais nous oublions que ce programme est sans doute ignoré de notre accusatrice, à moins qu'elle nous suppose institutrices et directrice de calibre à marcher sur les décrets officiels !

Poursuivons. Ici nous rencontrons une succession de conseils pédagogiques qui, nous l'avouons, ne sont pas de notre goût parce que, suivis, ils feraient de nos écoles enfantines des premiers degrés primaires et que ce n'est pas ce qu'a voulu le législateur neuchâtelois de 1889. Ce qu'il a eu en vue est exprimé au complet au préambule du programme général de l'enseignement primaire. Quant à l'application de ce programme, voici ce qu'en dit le règlement général : « L'enseignement dans les écoles enfantines doit être conforme au programme

fixé par le plan d'enseignement et *ne peut jamais, dans aucun cas, s'en écarter.*» Il est donc inutile de demander autre chose.

Quant aux procédés employés, ils répondent à l'idée de Frœbel bien que depuis lui, ils aient été, d'une part simplifiés, de l'autre amplifiés pour être mis en rapport avec les besoins de notre époque. Ils répondent, disons-nous, à l'idée fondamentale du fondateur des jardins d'enfants, et ce qu'on nous demande allant à fin contraire, ferait de nos écoles enfantines des écoles anti-frœbeliennes.

Désire-t-on revenir en arrière ? Les moyens employés autrefois donnaient-ils de meilleurs résultats ? Nous en doutons quand nous lisons les rapports de messieurs les inspecteurs primaires (année 1891 pages 222 et 260 ; année 1892 pages 211 et 212 ; année 1893 page 229). Que ceux que cela intéresse directement, veuillent bien relire ces rapports, ils s'assureront ainsi par un grand nombre de remarques défavorables concernant non seulement l'enseignement mais *l'éducation*, que tous les vices n'étaient pas alors réprimés en germe comme pourraient le laisser supposer les déductions de notre accusatrice. Car elle voudra bien nous accorder que les enfants sujets de ces remarques n'étaient pas nos petits frœbeliens dont quelques-uns seulement venaient d'être admis à l'école primaire. (Nos écoles frœbeliennes ne se sont successivement ouvertes qu'à partir de 1890.) Puis donc que ces enfants-là n'étaient pas encore des *victimes de l'éducation probablement*. A quelle cause devons-nous faire remonter ces résultats, car nous serions peut-être tentées de croire que c'est à la main de fer gantée de velours ?

En tout cas, il ressort de ce qui précède la conclusion toute naturelle que ceux qui critiquent tant le présent ont oublié le passé.

Nous voici au bout du devoir qui nous a été imposé, puisqu'il y aurait eu de la lâcheté à laisser attaquer injustement toute une catégorie d'institutrices intelligentes et dévouées ; de la lâcheté à laisser sans la défendre, une école qui qui n'aspire qu'à une chose, celle de bien poser les bases de l'éducation solide que l'école primaire saura faire aux petits qu'elle remet entre ses mains.

Cette école, nous le savons et nous ne le nions pas, a encore beaucoup à faire pour répondre complètement à son but. Ce que nous ne comprenons pas, c'est qu'étant si jeune on lui réclame tant. Six ans à peine, qu'est-ce dans la vie d'un homme, à plus forte raison qu'est-ce dans la vie d'une institution ?

Un mot encore pour finir. Au nom des institutrices frœbeliennes neuchâtoises et en mon nom propre, je tiens à redire que nous accepterons toujours toute discussion pédagogique *raisonnable* et tout bon conseil qui nous sera amicalement donné. Quant aux balles nous arrivant de la malveillance et de *l'ignorance de notre œuvre*, sans crainte, nous les laisserons siffler sur nos têtes puisqu'elles n'entament pas et n'entameront jamais *nos convictions*.

A^{te} VUAGNAT.

A propos du programme des écoles primaires vaudoises

III.

Sur les méthodes d'enseignement, M. le professeur Emery n'émet pas d'idées bien nouvelles. Il dit que les pédagogues sont à peu près d'accord sur les méthodes à employer : être simple, à la portée de l'intelligence des élèves, aller du connu à l'inconnu, faire voir les choses autant que possible, au lieu de se borner à les décrire, emploi judicieux de la méthode socratique, etc. « Si néanmoins, trop d'instituteurs persistent encore dans les anciens errements, cela

tient à deux causes. Tout d'abord, il ne suffit pas d'avoir suivi un cours de pédagogie pour être pédagogue; il faut pour cela la vocation, le goût de s'instruire et d'instruire autrui, signe ordinaire de l'aptitude d'enseigner. Il y a malheureusement dans le corps enseignant, comme dans mainte autre profession, des gens qui ne voient que le gagne-pain, et qui se réjouissent, leur vie durant, d'arriver à leur retraite, pour pouvoir faire quelque chose d'autre.» La seconde raison, c'est que l'emploi de ces nouvelles méthodes exige des instituteurs non seulement des aptitudes pédagogiques plus grandes, mais une attention plus soutenue, et qu'elles lui imposent une fatigue cérébrale plus grande. « Comment voulez-vous qu'un instituteur primaire chargé de 33 heures de leçons par semaine, plus 3 heures de cours complémentaires, astreint en outre à corriger les travaux de ses élèves, à tenir la comptabilité des fournitures scolaires, le journal de classe et les livrets, comment voulez-vous qu'il ait le temps et la liberté d'esprit nécessaires pour préparer soigneusement ses leçons et les donner de la manière qui profiterait le plus à ses écoliers? Cela est matériellement impossible, surtout quand, dans la majorité des classes, l'instituteur est obligé de répartir ses écoliers, suivant leurs capacités et leur degré d'instruction, en deux ou trois divisions; quand la classe compte de quarante à cinquante élèves (souvent plus) et qu'il doit surveiller et faire travailler tout ce monde. Il ne faut pas trop s'étonner si, dans nombre de nos écoles, la mémorisation et la récitation machinale des leçons sont encore largement pratiquées au détriment du développement intellectuel de l'enfant. » ...

Voilà un grave inconvénient signalé, car il ne faut pas oublier que l'instituteur doit montrer son activité aussi en dehors de l'école. N'est-ce pas lui qui est appelé à diriger nos sociétés villageoises, chœur sacré, chœur d'hommes, société littéraire, société de gymnastique ou fanfare communale ?

Mais comment remédier à tout cela sans augmenter le nombre des écoles et par conséquent le budget? « D'abord en déchargeant les instituteurs d'une bonne partie de la paperasserie bureaucratique qui leur est imposée depuis quelques années sans aucun avantage pour qui que ce soit, sauf pour les imprimeurs et les marchands de papier, du journal de classe, par exemple, et des complications du tableau annuel d'examen, deux choses dont on n'a pas l'idée — heureusement — de demander aux maîtres secondaires. »

Un régent vaudois.

CHRONIQUE SCOLAIRE

GENÈVE. — **Ecole professionnelle et ménagère.** Sur le rapport fort bien pensé présenté par notre collègue, M. le professeur W. Rosier, député, le Grand Conseil a adopté, dans sa séance du 15 mai, le projet de loi portant création d'une école professionnelle et ménagère de jeunes filles. L'école projetée sera gratuite; elle fera suite à la sixième année d'école primaire et comprendra deux années d'études; en outre, le Conseil d'Etat pourra, dès la deuxième année, ouvrir des cours spéciaux qui, poursuivis dans une troisième année, seraient créés en vue d'un enseignement d'apprentissage pour les carrières suivantes : commerce, lingerie, confection de vêtements de dames, confection de vêtements d'enfants, repassage, broderie, modes.

Le programme comporte, comme branches d'études : la langue française, la langue allemande, l'arithmétique commerciale et la tenue des livres; le dessin et des notions pratiques de géométrie; des notions sommaires de sciences physiques et naturelles et de géographie commerciale; l'hygiène et l'économie

domestique; la coupe et la confection de la lingerie et des vêtements; l'entretien du linge, le blanchissage et le repassage; la broderie; la cuisine; la gymnastique.

L'école sera dirigée par une maîtresse principale et l'enseignement confié à des maîtresses dont le traitement variera de 100 à 250 fr. par an pour une heure de leçon par semaine.

Voilà une loi excellente à laquelle l'ensemble des citoyens a réservé l'accueil le plus favorable; non seulement elle comble une lacune; mais, à côté de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles, restée jusqu'ici réfractaire à la rénovation puissante et féconde que la pédagogie moderne a fait subir à nos méthodes, elle institue un enseignement moins classique, moins didactique et plus adéquat aux besoins de notre population ouvrière. Enfin, pour nos collègues, mesdames les institutrices de l'enseignement primaire, elle crée un degré d'avancement et permet aux plus méritantes d'espérer qu'elles pourront sortir enfin de l'impasse sans issue qu'était jusqu'ici leur profession.

— Est-il encore temps de parler de la conférence du corps enseignant primaire convoquée par le Département de l'Instruction publique le jeudi 22 avril. Rien de saillant. Deux rapports écrits dans un style très littéraire ont été présentés, le premier par M. L. Corbaz pour les écoles de la campagne, le second par M. L. Groscurin pour les écoles de la ville, sur le sujet suivant: Rapports du corps enseignant avec les parents des élèves. C'était fort beau, mais, parodiant les paroles de Mac-Mahon, on pourrait s'écrier une fois de plus: « Que de mots, grand Dieu, que de mots! »

— Les débats sur le projet de loi tendant à créer un enseignement agricole ne sont pas terminés; de nombreux amendements ont été présentés. Nous y reviendrons.

LOUIS FAVRE.

Association des maîtres de l'enseignement libre. Il s'est fondé récemment à Genève une société des maîtres de l'enseignement libre; elle compte une cinquantaine de membres. Le but de l'association est de défendre les intérêts de l'enseignement privé et d'assurer à chacun de ses membres soit un capital, soit une pension de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. Une réunion générale aura lieu en septembre. Le comité d'initiative est composé de MM. Thudichum, président, Piguët-Grivel, Carnal et Besson; M^{mes} Cuchet, Crouzet, Nicoud, Vidart et Welter-Crot.

VAUD. — Le collège de Montreux. Nous avons visité dernièrement le magnifique bâtiment construit par la commune du Châtelard pour y loger l'administration communale, le collège des garçons et l'école supérieure des filles. Cette construction élevée dans une situation splendide en face de la Dent du Midi, dans le paysage ravissant de Montreux, est aménagée avec tout le confort qu'on exige aujourd'hui des locaux scolaires: halle de gymnastique vaste, propre, aérée, laboratoires de chimie et de physique avec eau et gaz, auditoriums avec tables et sièges perfectionnés, grande salle de conférences, salles de dessin avec mobilier Mauchain, lavabos à tous les étages dans les corridors, lieux pratiques d'une propreté méticuleuse, avec fayences de premier choix. Ce bâtiment, y compris l'achat du terrain, du mobilier et des installations, reviendra à près de 800,000 fr. Nous remercions M. Rogivue, directeur de l'enseignement secondaire à Montreux, de son amabilité à nous faire voir l'établissement qu'il dirige avec autant de succès que de compétence.

VALAIS. — Réunion de la Société valaisanne d'éducation. Elle a eu lieu le 29 avril à Monthey; près de 200 membres étaient présents. L'assemblée a décidé de tenir ferme au traitement minimum de 600 fr. Une motion tendant à créer à l'école normale de Sion une école d'application a été renvoyée à l'étude

du comité qui se compose, pour les deux prochaines années, de MM. Burnier, chapelain, Corcelin, instituteur à Vouvry et A. Favre, instituteur à Chippis.

Si la Confédération versait au Valais une centaine de mille francs par an, on aurait immédiatement trouvé le remède à la situation matérielle si précaire de nos collègues valaisans.

NEUCHÂTEL. — **Caisses d'épargne scolaires.** Je ne sais où M. Schweizer, pasteur, s'est adressé pour avoir des renseignements sur les caisses d'épargne scolaires de notre canton; mais ce que chacun sait, c'est que plus de la moitié de nos communes possèdent cette institution, organisée comme succursale de la caisse d'épargne cantonale.

Une publication du bureau fédéral de statistique, parue à l'occasion de l'exposition de Genève, est exacte, mais ne renferme pas les sommes recueillies par les caisses d'épargne scolaires, vu qu'elles figurent dans le total indiqué par la caisse cantonale.

Notre organisation, imaginée par le Dr Guillaume, actuellement directeur du bureau fédéral de statistique, date de 1881 et fonctionne avec la plus grande simplicité.

Pour le Locle, le nombre des déposants était, au 31 décembre 1896, de 815, qui ont versé 3463 fr. en 1896. Le total des sommes recueillies depuis 1881 s'élève à 33,536 fr.

A.-P. DUBOIS.

Bienfaisance. Deux généreux anonymes ont fait remettre au département de l'intérieur, à Neuchâtel, la somme de dix mille francs pour être consacrée à l'établissement d'un fonds de récréation et d'un fonds de bibliothèque, à l'usage des pensionnaires de l'Asile de Perreux.

FRIBOURG. — † **Le recteur Gremaud.** L'abbé Gremaud, recteur de l'Université, professeur au collège Saint-Michel, bien connu par ses nombreux travaux historiques, est mort en mai dernier.

Inspection des écoles de la ville. C'est M. le doyen Horner qui a remplacé le chanoine Morel à l'inspection des écoles de la ville. C'est là un heureux choix qui tient compte des vœux du corps enseignant et qui fait honneur à notre confrère du *Bulletin pédagogique*.

BERNE. — **Les châtimens corporels devant le Grand Conseil de Berne.** Le cinquième acte du drame Zumbach s'est passé le 18 mai devant le Grand Conseil bernois. Le comité de la Société des instituteurs bernois demandait par pétition que le Grand Conseil voulût bien donner une interprétation authentique de la loi scolaire concernant l'emploi des châtimens corporels dans les écoles.

Le Grand Conseil, comme il était d'ailleurs facile de le prévoir, a trouvé qu'il n'y avait ici « aucune matière donnant lieu à interprétation » et que la question est du ressort de la législation pénale. Nous retombons donc sur nos pieds. Voici d'ailleurs un passage du rapport du Conseil exécutif qui peut servir de résumé à la discussion :

« Après examen de l'affaire, nous avons reconnu qu'il ne saurait être donné satisfaction à la requête du comité central de la Société des instituteurs bernois dans la forme où cette requête a été présentée. D'après l'art. 26, n° 3, de la constitution cantonale, le Grand Conseil est compétent pour donner l'interprétation authentique des lois et décrets, mais il est clair qu'il ne s'agit que de l'interprétation de certaines dispositions susceptibles d'être comprises différemment et que le Grand Conseil ne pourrait trancher des questions dont il n'est pas parlé dans les actes législatifs et compléter ceux-ci, sous prétexte d'interprétation, par des intercalations ou des adjonctions. Or, le Grand Conseil a décidé expressément de ne rien dire des châtimens corporels dans la loi; il n'y a donc ici aucune matière à interprétation.

Si, pour ces motifs de forme, la requête du comité central de la Société des instituteurs bernois ne saurait être prise en considération, nous ne voyons pas non plus que des raisons de fond rendent nécessaire une décision théorique du Grand Conseil sur la question. Nous considérons en effet cette question d'une part comme une question de législation pénale et d'autre part comme une question pédagogique. Or, voici ce que dit l'article 146 du Code pénal à propos de l'abus du droit de correction :

«Quiconque aura évidemment abusé du droit de correction qui lui compète, « en exerçant sur une personne placée sous son autorité des voies de fait « nuisibles à son corps ou à sa santé, sera puni des peines prévues par les arti-
« les 139 et suivants.»

Le Code pénal reconnaît donc un droit de correction, et s'il ne désigne pas d'une façon précise les personnes qui possèdent ce droit, on peut cependant admettre avec certitude que le législateur a eu en vue non pas uniquement les parents, mais aussi d'autres personnes à qui incombe une tâche disciplinaire ou éducative, et en particulier les instituteurs. Si le législateur avait voulu concéder le droit de correction exclusivement aux parents, il aurait sans aucun doute désigné ceux-ci en termes exprès à l'art. 146 et n'eût pas simplement employé une dénomination générale. Il a entendu soumettre l'exercice du droit de correction, aussi bien par les parents que par d'autres personnes, aux restrictions commandées par l'intérêt de la santé de celui qui doit être corrigé.»

Le Conseil exécutif fait remarquer en outre que les principes d'une saine pédagogie prescrivent des restrictions à ce droit de correction implicitement reconnu à l'instituteur par l'art. 146 du Code pénal. La meilleure pédagogie ne se borne pas, en effet, à condamner les châtimens corporels nuisibles à la santé des élèves, mais elle exige du maître qu'il sache maintenir l'ordre dans sa classe et gagner le respect de ses élèves par d'autres moyens, en particulier par sa conduite personnelle, par son sérieux, par son affection pour les enfants. Il est hors de doute que ce sont les meilleurs maîtres qui éprouvent le moins le besoin d'avoir recours aux châtimens corporels, et que ceux qui en font le plus fréquent emploi se donnent à eux-mêmes un certificat de pauvreté pédagogique et n'obtiennent dans leur école que des résultats insuffisants.

Relevons encore une erreur de la pétition. Le comité prétendait que M. le Directeur de l'instruction publique s'était arrogé le droit de demander la destitution de tout instituteur qui appliquerait des punitions corporelles. Mais nous lisons dans le rapport de la Direction de l'instruction publique : « Cette allégation, dans sa forme générale, est entièrement fautive. Non seulement nous ne demanderions jamais la destitution dans le cas de mauvais traitements de peu de gravité, mais nous n'appuierions pas même les parents dans leur plainte. » Dans la discussion, comme dans son rapport, M. le directeur de l'instruction publique avait cherché à faire prévaloir le principe de l'interdiction des châtimens corporels.

Septième assemblée des délégués de la société des instituteurs bernois (suite).
— 5. *Droit du corps enseignant de porter au registre comme temps d'école les journées passées aux réunions des synodes scolaires de district.* L'assemblée a adopté en principe la proposition du rapporteur M. Zwahlen à Gstaad, de demander cette autorisation à la Direction de l'instruction publique ; cependant cette faveur ne serait accordée qu'aux écoles des contrées montagneuses dans le cas où des sujets purement pédagogiques seraient discutés dans les séances ; de plus, le temps consacré aux conférences ne serait pas porté au registre comme temps d'école mais pourrait être déduit du minimum légal de scolarité.

6. *Le rapport de gestion et les comptes sont adoptés.* Le rapport pour l'année écoulée sera publié dans les organes de l'association.

7. *Abaissement du chiffre de la cotisation.* Cette proposition de M. Schneiter, de Pontenet, a été retirée par son auteur après la lecture du rapport annuel et des comptes.

8. *Subventionnement de l'école populaire par la Confédération.* A la suite du rapport de M. Grünig, rédacteur du *Berner Schulblatt*, l'assemblée unanime a voté la résolution suivante : « Au cas où le *Schweiz. Lehrerverein* et la conférence de MM. les chefs des départements cantonaux de l'instruction publique ne présenteraient pas des propositions satisfaisantes, l'assemblée des délégués de ce jour de la Société cantonale des instituteurs bernois invite le comité central à ne pas perdre de vue cette question importante et l'autorise à entrer en pourparlers avec les sociétés cantonales d'instituteurs d'Argovie, de Soleure, de Vaud et de Neuchâtel, etc., pour prendre les mesures propres à faire aboutir le mouvement d'initiative en faveur du subventionnement de l'école populaire par la Confédération. »

9. *Imprévu.* Les résolutions, propositions, et vœux suivants ont encore été adoptés : 1. Le comité central examinera la question de savoir comment la caisse des prêts peut être développée et soumettra ses propositions au préavis des sections. 2. Les sections recevront des formulaires permettant d'établir exactement la position des sociétaires qui demandent des secours. 3. Le comité central est chargé de choisir les questions qui figureront au programme d'activité de l'exercice prochain. 4. Il y a lieu d'étudier la question de la création d'un organe de la société et spécialement celle de savoir si le *Berner Schulblatt* pourrait devenir, avec sa rédaction actuelle, la propriété de l'association. 5. Il y a lieu d'organiser dans la Suisse allemande des cours de perfectionnement pour les instituteurs de langue française et pareillement, dans la Suisse française, des cours pour les instituteurs allemands. Dans les écoles normales, l'enseignement de certaines branches devrait entièrement être donné dans une langue étrangère. 6. Le comité central se charge de faire les démarches nécessaires pour organiser à Bienne, sous la direction de M. le professeur Guinand un cours sur les applications industrielles de l'électricité. 7. A la suite d'un rapport de M. Flückiger de Berne sur les pensions de retraite, il est décidé que les rapports des experts seront soumis aux comités de district et que la question sera discutée dans les sections, afin que tous les sociétaires soient au courant de l'organisation de cette institution. 8. Les délégués sont priés de faire tous leurs efforts pour que les membres progressistes du corps enseignant entrent dans la Société suisse des instituteurs (*Schweiz. Lehrerverein*).

Parmi les instituteurs jurassiens qui ont pris part à la discussion, on nous cite MM. Schneiter de Pontenet, Hof de Delémont, Marchand de Tramelan et Vuilleumier de Renan.

Synode libre de Laufon. Le synode libre du district s'est réuni à Grellingue le samedi 5 juin sous la présidence de M. Indermühle, instituteur secondaire.

M. Indermühle ouvre la séance et donne connaissance du résultat de la vérification des comptes, faite par le comité. Tout a été trouvé parfaitement en ordre et les comptes bouclent par un solde en caisse de 50 fr.

M. le président donne ensuite lecture de son travail *Wallenstein et Piccolomini* dans la trilogie de Schiller. Les bonnes et les mauvaises qualités, les vertus comme les vices des deux personnages, leurs caractères différents sont mis en évidence par des termes justes et précis. A l'unanimité on décide ensuite de s'associer à nos collègues des cantons de Soleure et de Bâle-Campagne, afin de s'occuper une fois par an de questions pédagogiques et scientifiques dans une séance commune. Nos meilleurs vœux de prospérité pour le synode intercantonal des bords de la Birse !

Nous avons encore à mentionner un travail très intéressant de notre doyen, M. Jakob Vöglin, instituteur à Grellingue. Il nous fait lecture d'une statistique de ses collègues d'il y a cinquante ans. Plusieurs de ces vénérables vieillards jouissent encore d'une santé robuste; nous ne citerons que le plus âgé Jos. Steiner, de Liesberg, né en 1804, qui fume encore régulièrement sa pipe et M. Vöglin lui-même, le seul qui, depuis 1841, n'a pas quitté l'enseignement. Que de nombreux beaux jours leur soient encore accordés! Comme traitement annuel ils avaient 100 fr. de la commune et 150 fr. de l'Etat, somme ronde 250 fr. Mais notez bien qu'il leur était permis de gagner à côté de l'enseignement quelque peu d'argent en fendant le bois de M. le curé, en fauchant ou en battant en grange chez M. le maire, car le travail de sacristain, d'organiste et de secrétaire communal était une condition *sine quâ non* des fonctions d'instituteur.

F. STEINER.

Synode libre de Bienne. La première réunion du synode libre du district de Bienne a eu lieu samedi 29 mai. Dans cette séance il a été décidé d'organiser deux cours de gymnastique, l'un pour garçons, dirigé par M. G. Pfund, maître de gymnastique au progymnase, et l'autre pour filles, sous la direction de M. H. Bieri, qui vient de terminer un cours analogue à Carlsruhe. Les leçons, qui ont commencé le mercredi 2 juin, ont lieu quatre fois par semaine et sont suivies avec entrain par bon nombre d'institutrices et d'instituteurs biennois.

Il est probable encore qu'on organisera un cours de dessin pour la seconde moitié du semestre d'été.

TZ.

Synode libre de Neuveville. Le synode libre du district de Neuveville, réuni à Nods le 31 mai dernier, avait à l'ordre du jour les sujets suivants: 1^o Leçon pratique de composition donnée au degré moyen; 2^o travail libre: l'attraction; 3^o les châtimens corporels. En outre il a été décidé de demander au comité central de la Société pédagogique jurassienne de faire figurer à l'ordre du jour de l'assemblée du 31 juillet la question de la suppression de l'externat à l'école normale de Porrentruy.

A. BERLINCOURT.

Synode libre de Delémont. Le synode libre s'est réuni le 10 juin sous la présidence de M. Duvoisin, directeur d'école normale. M^{lle} Mathilde Broquet, institutrice à Delémont, donne une leçon d'arithmétique aux élèves de première année scolaire. Elle prend le nombre 5 comme sujet de la leçon. M. Hof, professeur au progymnase de Delémont, fait un rapport sur la dernière réunion des délégués de la société des instituteurs bernois. M. Etienne, professeur au progymnase, fait une conférence très appréciée sur le voyage de Nansen au pôle nord. Les comptes présentés par M^{lle} Breuleux sont approuvés. Le nouveau comité se compose de MM. Hof, Etienne, Rebetez, Nussbaumer et M^{lle} Math. Broquet.

† **Joseph Joset**, ancien instituteur à Glovelier et à Soubey, est décédé à l'hôpital de Delémont le 29 mai dernier. C'était un homme bon et modeste, toujours prêt à rendre service; il était âgé de 67 ans.

Enfants faibles d'esprit. M. Cuenat, député de Porrentruy, et quelques-uns de ses collègues ont présenté au Grand Conseil une motion tendant à l'application de l'art. 55 de la loi scolaire. D'après cet article les enfants sourds-muets, aveugles, simples d'esprit ou épileptiques doivent être placés dans des établissements spéciaux ou des classes spéciales s'ils sont susceptibles de développement intellectuel et s'ils ne peuvent être reçus dans les écoles publiques. L'Etat pourvoit à ce que ces établissements suffisent aux besoins. Espérons que la motion Cuenat nous fera faire quelques progrès en ce qui concerne l'éducation des enfants faibles d'esprit.

Cours normal d'allemand. Le 30 mai s'est ouvert, à Delémont, le cours d'allemand à l'usage des instituteurs qui visent à la direction d'une école primaire

supérieure. M. l'inspecteur Landolt, à qui revient le mérite d'avoir organisé ce cours, en a expliqué en quelques mots le programme ; puis les leçons ont commencé immédiatement. L'enseignement est donné par MM. Juncker, Grogg et Hof, professeurs. Il est suivi par une trentaine d'instituteurs et d'institutrices appartenant aux divers districts du Jura. Chaque samedi après-midi, pendant six semaines, il sera donné trois leçons d'une heure chacune.

SAINT-GALL. — **Extension des cours à l'école normale.** Dans la votation cantonale qui a eu lieu le 30 mai, la loi relative à la création d'une quatrième classe à l'école normale a été repoussée par environ 8000 voix de majorité.

SUISSE. — **Les propositions des directeurs cantonaux de l'instruction publique.** La sous-commission nommée par les directeurs cantonaux de l'instruction publique a eu, le 4 juin, une première réunion à Zurich. Cette sous-commission est composée des chefs des départements de l'instruction publique de Zurich (Grob), Saint-Gall (Kaiser), Lucerne (Düring), Berne (Gobat) et Neuchâtel (Clere). Le programme Schenk a servi de base à la discussion. Des propositions fermes pourront être présentées à la conférence plénière qui sera convoquée pour fin juillet. Voici les principales. Les subventions devraient s'élever à un minimum de 100 fr. par classe primaire. On sait que dans le projet Schenk les répartitions se faisaient par tête de population suivant certaines catégories de cantons classés d'après leur richesse économique. D'après un calcul du Dr Huber, secrétaire de la direction de l'instruction publique à Zurich, la subvention fédérale atteindrait la même somme que dans le projet Schenk. Les subsides de la Confédération ne doivent pas avoir pour conséquence de restreindre les dépenses supportées par les cantons et les communes ; la sous-commission propose de prendre comme base des dépenses la moyenne des dix dernières années. La conférence des directeurs cantonaux devrait avoir la compétence de nommer une commission de neuf membres chargée de l'élaboration de tous règlements et ordonnances. De cette manière la Confédération n'aurait pas à s'immiscer dans l'organisation scolaire des cantons. Le directeur de l'instruction publique de Lucerne a exprimé sa complète satisfaction sous ce rapport, car il tenait, à avoir la garantie morale que la bureaucratie fédérale n'intervint pas dans les écoles des cantons.

ALLEMAGNE. — **Un monument à Pestalozzi.** Dans la *Preussische Schulzeitung* de Liegnitz, M. L.-W. Seyffarth, l'éditeur bien connu des œuvres de Pestalozzi, propose de publier en 25 à 30 volumes une nouvelle édition des œuvres du célèbre pédagogue. L'édition devrait être ornée des gravures de Chodowiecki, d'Usteri, d'un bon portrait de Pestalozzi d'après Schöner ; elle devrait renfermer des cartes, des plans de situation, des vues, etc. Une édition de cette ampleur ne pourra trouver d'éditeur que moyennant de fortes subventions. Mais les gens riches, les personnes influentes s'inquiètent peu de l'ami des pauvres et des orphelins. M. Seyffarth a heurté sans succès à beaucoup de portes plus ou moins sublimes. Il estime que le seul moyen d'avoir un jour une bonne édition de Pestalozzi, c'est d'intéresser les sociétés d'instituteurs à la publication. Si tous les membres du *Deutscher Lehrerverein* voulaient y contribuer annuellement pour 15 pf. et cela pendant cinq ans, on constituerait un fonds suffisant. Les membres pourraient acheter l'ouvrage à 10 pf. la feuille ; on le vendrait aux libraires à 15 pf. la feuille. La Suisse serait intéressée à la publication. Nous ne pouvons faire que les meilleurs vœux pour la réussite du plan de M. Seyffarth et pour la constitution d'un fonds d'édition qui se monte déjà à 317 marcs.

ANGLETERRE. — **Guillaume Tell dans les écoles normales anglaises.** Nous lisons dans l'excellente *Deutsche Lehrerzeitung* de Berlin : Un élève d'un cours normal avait à faire une composition sur Guillaume Tell. Il s'en tira comme suit :

« Depuis que les Polonais ont été subjugués par les Russes, ils sont toujours, pour l'un ou l'autre motif, persécutés par ces derniers. Guillaume Tell avait été fait prisonnier par un général russe. Quand il fut en prison, on lui dit que la liberté lui serait rendue à la condition d'abattre un œuf sur la tête de son fils. Au jour fixé il se présenta avec deux pistolets dans la main; son fils fut placé à quelque distance et il coupa en deux l'œuf qu'on avait placé sur la tête de son fils. Le gouverneur lui demanda ensuite pourquoi il avait apporté deux pistolets au lieu d'un. « C'est pour te brûler la cervelle », répondit Guillaume Tell et il le tua. Il franchit ensuite le cordon des gardes qui l'entouraient, car il y avait là une grande multitude pour le recevoir. Avec ces citoyens il essaya de rendre la liberté à sa patrie, mais ce fut en vain. La Pologne est encore toujours soumise aux Russes. Quoi qu'il en soit, personne n'oubliera jamais le grand amour de Tell pour sa patrie. »

FRANCE. — **La nouvelle orthographe.** M. Ch. Richet a entrepris une intéressante campagne en faveur de la simplification de l'orthographe. Il vient de donner les résultats d'une enquête, ouverte par lui dans le public.

Quinze cents réponses lui sont parvenues.

Sur la première question (suppression de l'*x* au pluriel), il y a eu 1202 oui, 275 non.

Sur la seconde question (*f* remplaçant *ph*), 1091 oui, 373 non.

Sur la troisième question (suppression de l'*y*), 838 oui, 501 non, 105 oui (avec réserve).

En chiffres ronds, cela signifie qu'il y a une proportion de 4 sur 5 pour approuver la suppression de l'*x* du pluriel; de 3 sur 4 pour approuver le remplacement du *ph* par *f*; de 1 sur 2 pour approuver la suppression de l'*y*.

Un autre fait général qui se dégage de cette consultation, c'est que, sans exception, les membres de l'enseignement primaire sont favorables à la réforme orthographique.

Le travail manuel dans les écoles primaires. — M. Hattat a soumis au Conseil municipal de Paris une proposition tendant à supprimer l'enseignement du travail manuel dans les écoles primaires communales de garçons.

Voici les arguments invoqués par l'honorable conseiller du quartier de la Porte-Saint-Denis.

En examinant de près le fonctionnement du travail manuel à l'atelier scolaire, dit M. Hattat, on reconnaît que les enfants ne peuvent en retirer aucun avantage pratique, et qu'il serait préférable, dans leur intérêt bien compris, de disposer du temps qui lui est consacré en faveur de l'instruction générale.

Le nombre des heures employées chaque semaine au travail d'atelier étant de trois et l'année scolaire comprenant deux cents jours, l'élève aura fait cent vingt heures de travail dans l'année. C'est l'équivalent de quinze journées de huit heures.

S'il quitte à onze ans, il aura une avance de quinze journées de pratique sur celui qui n'aura pas passé par l'atelier scolaire; s'il reste un an de plus, l'avance est de trente jours et de quarante-cinq s'il va jusqu'à la treizième année. Il sera donc, en tout cas, très promptement rejoint par l'apprenti entré à l'atelier complètement novice.

Le travail manuel à l'école primaire de garçons ne présente donc pas des avantages de nature à justifier une dépense annuelle de 400,000 fr. qui augmentera d'année en année, mais, en revanche, il présente l'inconvénient très grave de nuire à l'instruction générale des enfants qui ne peuvent approfondir suffisamment les parties les plus essentielles de l'enseignement primaire.

Il est indispensable, dit M. Hattat, que l'école reste exclusivement consacrée à l'enseignement pédagogique et à l'éducation physique qui ne doit comprendre que la gymnastique et rien de plus.

Il faut avant tout que les enfants sachent parler et écrire correctement le français, connaissent à fond l'arithmétique et le dessin, dont la pratique est aussi indispensable que l'écriture; ce sont les bases fondamentales de l'instruction primaire. On pourra leur donner ensuite des notions aussi étendues que possible sur les autres branches de l'enseignement. Mais on doit surtout s'attacher à leur faire comprendre que l'on ne peut tout apprendre à la fois, qu'une instruction solide ne s'acquiert bien qu'avec le temps et par un travail persévérant et que ceux qui sont obligés de commencer à gagner leur vie de bonne heure peuvent acquérir les connaissances qui leur manquent en suivant les nombreux et variés cours du soir qui existent dans toutes les écoles.

Tout ce qui ne rentre pas dans ce programme doit en être impitoyablement exclu. En résumé, M. Hattat dit qu'une expérience de vingt-trois années a démontré l'impossibilité pratique du travail manuel dans les écoles primaires et il demande au Conseil d'en décider la suppression.

BIBLIOGRAPHIE

Méthode de l'enseignement du dessin, par C. Wenger, traduit par E. Renck, prof. à l'école normale de Porrentruy. Berne, librairie de l'Etat. Prix : 2 fr. 50.

La Direction de l'Education du canton de Berne a fait traduire cette méthode qui est employée avec succès depuis quelques années dans les écoles allemandes du canton. C'est un guide qui sera le bienvenu dans le Jura, car jusqu'ici le corps enseignant jurassien employait des méthodes et des modèles différents.

Beaucoup de choses ont été publiées ces derniers temps, dans les colonnes de *l'Edicateur* au sujet des méthodes de dessin; nous ne dirons pas que la traduction de M. Renck est meilleure que telle ou telle méthode, mais ce que nous pouvons assurer c'est que les sujets sont bien choisis et bien gradués, et la marche à suivre clairement indiquée. Nous sommes convaincus que tous les maîtres qui appliqueront consciencieusement les principes de cette méthode arriveront à de bons résultats.

E. G^m.

Annuaire statistique de la Suisse (6^{me} année); **Atlas graphique et statistique de la Suisse**, publiés par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur.

L'*Annuaire statistique de la Suisse* s'améliore d'année en année. Sous 18 rubriques, il donne les résumés statistiques importants du territoire national, de la population, des occupations des habitants, des institutions etc. Les données statistiques de l'annuaire peuvent être employées par les instituteurs dans l'enseignement de diverses branches (arithmétique, géographie, histoire, instruction civique).

L'*Atlas graphique et statistique* résume les faits statistiques sous forme de diagrammes et de cartogrammes, faisant appel à la mémoire de l'œil pour exprimer d'une manière intuitive des données abstraites, numériques. C'est là une excellente idée.

Le Bureau fédéral a publié à l'occasion de l'exposition de Genève une statistique de l'instruction publique, dont nous rendrions volontiers compte à nos lecteurs, mais malgré nos réclamations à Zurich, chez M. Huber entre autres, il nous a été impossible d'avoir cet ouvrage.

H. G.

Le Jeune Citoyen, journal destiné aux jeunes gens qui se préparent aux examens de recrues, paraîtra en automne 1897. Nous recommandons cet excellent manuel aux maîtres des écoles complémentaires.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

L'orthographe au degré inférieur de l'école primaire

La question de l'orthographe française a déjà donné lieu à bien des discussions et fait couler bien des flots d'encre, et cependant elle est toujours nouvelle, elle a toujours besoin d'être reprise, témoin les résultats souvent désespérants que donne à tous les degrés de l'école populaire, l'enseignement de cette importante branche d'étude. C'est que, nous le savons tous, notre orthographe fourmille d'irrégularités, d'exceptions, de subtilités, de bizarreries même; elle est hérissée de difficultés de toutes sortes, qui défient souvent même les plus habiles et sont pour les maîtres et pour les élèves une source de mécomptes sans fin. Ce serait faire une œuvre éminemment utile et humanitaire que d'y apporter les simplifications que réclame le bon sens. Les meilleurs esprits s'en sont déjà occupés et cherchent encore aujourd'hui une solution pratique. Malheureusement leurs tentatives se heurtent à la routine ou à des scrupules exagérés, qui, pour des raisons plus ou moins fondées d'étymologie, condamnent tous ceux qui ont à écrire notre langue à l'écrire dans une orthographe grecque, latine, anglaise ou allemande. Espérons toutefois que l'on finira par obtenir, non pas le renversement de toutes les lois de l'étymologie, mais au moins les simplifications les plus rationnelles. Comme ces réformes peuvent se faire longtemps attendre encore et que, en dépit de toutes celles que nous pouvons espérer, notre orthographe présentera toujours encore de réelles et nombreuses difficultés, nous devons prendre les choses comme elles sont et nous souvenir du proverbe qui dit: «Aide-toi toi-même, le ciel t'aidera.» Dans les quelques lignes que nous consacrons à cet objet, nous n'avons pas la prétention de présenter rien de nouveau, mais simplement de rappeler quelques idées, quelques principes, quelques règles qui, dans la pratique, sont peut-être trop souvent négligés. Nous aurons particulièrement en vue le degré inférieur de l'école primaire.

Il ne viendra certes à l'idée de personne de prétendre que l'école élémentaire puisse à elle seule accomplir toute la tâche en ce qui concerne l'étude de l'orthographe; non, mais elle doit y contribuer dans la mesure des moyens dont elle dispose, et le but essentiel qu'elle doit poursuivre sans relâche, dans les limites du programme qui lui est assigné, c'est la correction orthographique. Tout ce que les élèves écrivent, ils doivent être tenus de l'écrire correctement. Ce n'est qu'en appliquant rigoureusement ce principe que l'on peut espérer d'obtenir, et en orthographe et en composition, des résultats satisfaisants dans les degrés supérieurs. Cette exigence n'a d'ailleurs rien d'exagéré, si l'on envisage, d'un côté, combien est restreint le vocabulaire de l'élève du degré inférieur et ce que, d'autre part, l'on attend des élèves des autres degrés. Pour atteindre plus sûrement au but, on ne perdra pas de vue que, s'il est indispensable de corriger les fautes que peuvent présenter les travaux des élèves, il importe plus encore de chercher à les prévenir; que, par conséquent, l'enseignement doit être donné de telle façon qu'il ne se glisse point de fausses images des mots dans l'esprit des enfants. On sait combien sont vives les impressions du premier âge. Un mot mal orthographié une première fois le sera encore une deuxième, une troisième et une quatrième fois; c'est un fait que nous avons tous maintes fois constaté. La plus grande vigilance s'impose donc à cet égard. L'orthographe n'est au début et pendant longtemps encore qu'une affaire d'habitude. L'intuition et la mémoire en sont les fondements. Habitons donc

l'enfant à bien voir et à bien retenir. Nous veillons scrupuleusement à ce qu'il ne s'habitue pas au mensonge dans ses paroles; veillons avec le même soin à ce qu'il ne s'y habitue pas non plus dans ses actes. Ne pas exiger qu'il écrive correctement dès ses premiers essais, n'est-ce pas lui laisser contracter aussi, sous une forme non moins funeste que la première, l'habitude du mensonge, habitude dont plus tard — nous en avons tous les jours d'abondantes preuves — il ne parviendra probablement pas à se corriger entièrement?

(A suivre.)

E. PÉQUEGNAT.

Composition d'un élève de l'école de Bⁿ, Jura bernois

Le meunier

Le pain est la base de l'alimentation humaine. Depuis bien longtemps les hommes connaissent et cultivent les plantes qui leur donnent ce précieux aliment, mais ils n'ont pas toujours su séparer la farine du son. Pendant des siècles, nos ancêtres ont dû se contenter d'un pain mêlé de ces deux matières, car alors on ne faisait qu'écraser le grain de blé entre deux simples pierres ou sous des meules. Cela devait donner un pain bien différent du nôtre et il ne plairait guère, je crois, aux estomacs délicats des villes.

Aujourd'hui la meunerie ou l'art de transformer le grain des céréales en farine est bien près de la perfection, surtout aux abords des grandes villes, où cette industrie a pris de l'importance. Dans nos petits villages, où les meuniers n'ont à moudre que le blé des particuliers, il n'en est pas tout à fait de même. Cependant nos petits moulins rendent les meilleurs services, surtout lorsqu'à côté il y a une mécanique à battre le grain. S'il fallait faire, avec la force seule de nos bras, le pénible et dur travail qu'accomplissent les moulins avec le secours de l'eau courante, combien la besogne serait lente, lente et fatigante! Ce serait un ouvrage de galérien.

La mouture des grains se fait en grand dans certains pays. Des meuniers riches achètent les grains, les font moudre dans leurs usines et vendent les farines à de grands marchands qui, eux, les revendent aux boulangers. Dans nos campagnes, le meunier va chercher à moudre chez ses pratiques, une ou deux fois par semaine. Pour son salaire, il prend les *coupes*, c'est-à-dire qu'il prélève une certaine quantité de blé ou d'épeautre. Cela donne lieu souvent à des paroles vives entre le maître du moulin et la ménagère. Celle-ci prétend quelquefois que le meunier a la main lourde; lui se défend en disant que le grain est de mauvaise qualité, qu'il a été mal récolté, etc. En certains endroits, les meuniers se font payer leurs peines en argent.

Les moulins sont rares en quelques contrées, parce qu'on y manque de cours d'eau favorables. Ces usines sont mues par le vent, par l'eau des fleuves ou des rivières et par la vapeur.

II. HISTOIRE NATURELLE

Cours élémentaire de botanique

Première partie. — Anatomie et physiologie végétales

IV.

Tige

La tige a pour rôle de transporter la sève de la racine dans les feuilles. De même que l'extrémité inférieure de la racine est protégée par une coiffe, l'extrémité supérieure de la tige est abritée par de petites feuilles.

La tige principale, ordinairement verticale, porte des tiges secondaires ou branches, qui naissent chacune au-dessus d'une feuille et se terminent par un bourgeon. En général, les tiges des plantes annuelles et bisannuelles sont herbacées; celles des plantes vivaces sont ligneuses.

Certaines plantes, l'iris par exemple, ont une tige souterraine : ce sont des *rhizomes*.

Nous décrirons les trois principaux types de tiges : la tige des arbres dicotylédones, du chêne par exemple; la tige des palmiers et de la plupart des arbres monocotylédones; et la tige des graminées (blé, avoine, etc.).

Coupons une branche d'arbre dicotylédone; nous trouvons de la périphérie au centre :

1° *Le système cortical* (écorce);

2° *La zone génératrice ou cambium*;

3° *Le système ligneux* (bois).

Dans l'écorce on distingue : *l'épiderme, la couche tubéreuse ou liège, la couche herbacée*, dont les cellules contiennent de la chlorophylle (cette couche est extrêmement développée chez les végétaux herbacés), et le *liber*, composé de fibres et de faisceaux disposés en feuillets.

La zone appelée *cambium* produit le bois et l'écorce.

Le système ligneux comprend : 1° le corps ligneux proprement dit (vaisseaux de toutes sortes); 2° les rayons médullaires; 3° l'étui médullaire, triangulaire dans le laurier rose et pentagonal dans le chêne; 4° la moelle, formée de cellules d'amidon, de cellules inertes et de cellules à cristaux.

Dans les tiges ligneuses des arbres dicotylédones, on distingue des couches parallèles concentriques, qui permettent de calculer l'âge de l'arbre. En effet, la dimension des vaisseaux qui se forment au printemps est supérieure à celle des vaisseaux qui se forment en hiver; de là vient que des couches d'éléments gros et petits alternent, indiquant les étés et les hivers. C'est Montaigne, le spirituel philosophe de la Renaissance, qui a signalé le premier ce fait.

La tige des palmiers, appelée *stipe*, est ordinairement cylindrique; elle se compose de faisceaux fibro-vasculaires, épars dans du tissu cellulaire : on ne voit point, dans les stipes, de couches concentriques, et l'écorce n'existe pas.

La tige des graminées est un *chaume*, portant de distance en distance des nœuds, d'où partent des feuilles engainantes. Cette tige a d'abord contenu des réserves nutritives qui ont servi à alimenter la plante; lorsque l'épi est formé, elle est tout à fait creuse. Le chaume est véritablement en verre; il est coupant comme le verre et laisse le même résidu, lorsqu'on le brûle.

HENRIETTE DUPORTAL.

III. EXAMEN DE SORTIE ANTICIPÉE DE L'ÉCOLE

(JURA BERNOIS)

(Suite)

Histoire

1. Nommez des peuples qui ont concouru à la destruction de l'empire romain.
2. Comment appelle-t-on le régime introduit en Suisse et ailleurs par les peuples barbares?
3. A qui appartenaient les terres sous ce régime?
4. A quelle époque l'Europe s'est-elle trouvée tout entière sous la domination franque?

5. Qui fut le dernier roi de Bourgogne et que fit-il de son royaume?
6. Quels ont été les huit premiers cantons de la Confédération suisse?
7. Depuis quand et jusqu'à quand la Suisse n'a-t-elle compté que huit cantons?
8. Quelle faute ont commise les Suisses en 1415?
9. Quelle importance a Vazerol au point de vue historique?
10. Quelle malheureuse conséquence a eue la mort du dernier comte de Toggenbourg?
11. Quels sont les deux grands événements à la suite desquels le nombre des cantons suisses a été porté à 13?
12. Qu'est-ce qui a fourni aux Bernois l'occasion de faire la conquête du pays de Vaud en 1536?
13. Nommez deux chefs des paysans révoltés en 1653.
14. Par quoi le major Davel s'est-il fait connaître?
15. Que rappelle la date de 1789?
16. Quelle devise adopta alors le peuple français?
17. Quelles armées étrangères se sont battues sur le sol suisse en 1799?
18. Quel pénible souvenir rappelle à notre pays la date de 1813?
19. Comment appelle-t-on la période de 1815 à 1830?
20. Par qui sont élues, dans notre canton, les autorités de district?
21. Comment désigne-t-on l'autorité administrative de la Confédération et par qui est-elle élue?
22. Indiquez une autorité fédérale qui ne siège pas à Berne. Où siège-t-elle?

Calcul

1. Un négociant achète de l'étoffe à raison de 3 m pour 3 fr. 20. En la revendant il donne 4 m pour 5 fr. et gagne en tout 88 fr. Combien y avait-il de m?

$$\text{Solution : } 3.20 : 3 = 1\frac{1}{15} \text{ fr. } \quad 5 : 4 = 1\frac{1}{4} \text{ fr. } \quad 1\frac{1}{4} - 1\frac{1}{15} = \frac{11}{60} \text{ fr.}$$

$$88 : \frac{11}{60} = 480 \text{ m}$$

2. Si 7 m de drap d'une largeur de 1m35 coûtent 46 fr., que coûtent 6m5 de drap de même qualité mais n'ayant que 0m9 de largeur?

$$\text{Solution : } \frac{46 \times 6.5 \times 0.9}{7 \times 1.35} = \frac{269.10}{9.45} = 28 \text{ fr. } 47\frac{13}{21}$$

3. Quel est l'intérêt de 847 fr. 14 du 18 mai 1896 au 3 février 1897 à $4\frac{3}{4}$ % l'an? ($13 + 30 + 31 + 31 + 30 + 31 + 30 + 31 + 31 + 3 = 261$ jours.)

$$\text{Solution : } \frac{847.14 \times 4\frac{3}{4} \times 261}{100 \times 365} = \frac{4200967.26}{146000} = 28 \text{ fr. } 77\frac{547}{1460}$$

4. Un épicier achète $1\frac{3}{4}$ q de sucre à 96 fr. les 100 kg, payable dans 8 mois ou au comptant avec un escompte de $\frac{1}{2}$ % par mois. Combien payera-t-il au comptant?

$$\text{Solution : } 96 \text{ fr.} \times 1\frac{3}{4} = \frac{168 \text{ fr.} \times 4}{100} = \frac{672}{100} = 6 \text{ fr. } 72$$

$$\text{fr. } 168 - 6.72 = 161 \text{ fr. } 28.$$

5. Que coûtera un mur long de 7m5, haut de 3m4 et épais de 0m8 à 16 fr. 75 le m³?

$$\text{Solution : } 7.5 \times 3.4 \times 0.8 = 20.4 \text{ m}^3; \quad 16 \text{ fr. } 75 \times 20.4 = 341 \text{ fr. } 70.$$

6. Un corridor long de 7m5 et large de 3m15 doit être carrelé avec des briques de 24 cm de longueur sur 15 cm de largeur. Combien faudra-t-il de briques et que coûtera ce travail à 1 fr. 22 le m²?

$$\text{Solution : } 7.5 \times 3.15 = 23.625 \text{ m}^2 \quad 0.24 \times 0.15 = 0.036 \text{ m}^2$$

$$23.625 : 0.036 = 656\frac{1}{4} \text{ briques. } \quad 1.22 \times 23.625 = 28 \text{ fr. } 82\frac{1}{4}$$

IV. UNE PAGE D'HISTOIRE DE LA PÉDAGOGIE

Il n'est pas rare d'entendre prôner les écoles du *bon vieux temps* par certaines personnes, mécontentes de tout et en particulier du peu de progrès réalisés à l'école par leurs enfants. Il arrive également que de jeunes collègues, entrant dans la carrière pleins d'idéal et d'enthousiasme et pourvus de nombreuses et belles théories, doivent malheureusement bien vite faire la triste expérience qu'il y a loin de la coupe aux lèvres, et que cette vocation dont on aime tant à vanter la beauté et les mérites ne manque ni d'épines ni de fiel.

Nous ne voulons certes pas dénigrer tout ce qu'a fait l'école d'autrefois, car elle avait son bon côté, mais il est néanmoins fort salutaire de jeter parfois un regard en arrière, de pénétrer dans une de ces salles d'école d'autrefois et d'y voir le maître à l'œuvre, afin de mesurer une fois de plus le chemin parcouru et de se rendre un compte plus exact des progrès réalisés dans un laps de temps relativement assez court.

Le résultat de cette excursion dans le passé n'est pas douteux et l'on a bien vite fait de fermer la bouche aux adeptes du bon vieux temps. Ces comparaisons sont aussi un puissant encouragement pour les nouveaux venus dans la carrière, pour ceux surtout qui ont vu quelques-unes de leurs illusions s'évanouir et qui sont à se demander s'il ne vaudrait pas mieux jeter le froc aux orties. Il nous semble qu'en voyant à leurs côtés des collègues qui ne sont point encore des vieux et qui peuvent néanmoins leur faire un tableau bien saisissant de l'école d'autrefois parce qu'ils y ont passé, qu'ils y ont acquis parfois quelques solides connaissances, mais souvent peu de chose, et qu'ils y ont aussi souffert peut-être ; il nous semble, disons-nous, que c'est là une preuve bien vivante que le progrès, s'il est parfois lent à se faire sentir dans le domaine de l'école, poursuit néanmoins sa course, que n'arrête aucun obstacle. Notre mot d'ordre doit donc toujours être : patience et persévérance.

Ces quelques réflexions nous ont été suggérées par l'article ci-dessous et elles n'ont d'autre but que de servir d'introduction au tableau si vivant que fait de l'école d'autrefois notre correspondant H. M.

Une école d'autrefois

Je suis entré à l'école de B*** en 1836; c'est ma bonne mère qui m'y conduisit la première fois. Jamais je n'oublierai les impressions que je ressentis alors. J'étais un enfant timide, élevé loin du village, n'ayant eu encore aucun cama-

rade; puis le maître d'école que nous avons alors avait une réputation de brutalité qui nous faisait peur.

Mes parents étaient des gens intelligents, aimant l'instruction; aussi m'avaient-ils appris à lire et à écrire un peu avant ma sixième année. Cette éducation, telle que nous l'avons reçue dans la pauvre famille de mon père, nous l'avons retrouvée durant le cours de notre carrière, chez plus d'un jeune écolier, et cela nous a toujours réjoui, parce que la coopération des parents dans le grand œuvre de l'éducation populaire est nécessaire pour asseoir quelque chose de solide et de durable.

Donc, sans être un prodige, nous en savions plus au premier jour d'école, que maints camarades plus âgés de quatre ou cinq ans. En ce temps-là, les écoles n'étaient pas, chez nous, ce qu'elles sont aujourd'hui, bien qu'elles aient encore maintenant beaucoup à faire pour être bonnes, pour être au niveau de celles de Bâle, de Genève ou de Neuchâtel. D'abord la fréquentation n'était pas obligatoire et je vous laisse à penser si les écoliers aimaient mieux les leçons d'un maître toujours irrité que les parties de jeu ou les courses dans la campagne. L'école, en été surtout, était la moitié du temps déserte. Pour tout livre, on avait un catéchisme, quelquefois une histoire sainte. Du calcul, il n'en était guère question que pour faire des chiffres et les aligner en additions ou en soustractions. Quant à l'écriture, on se bornait à copier machinalement le même modèle pendant des semaines et même des années. Pas de chant, de dessin, de géographie, d'instruction civique, d'histoire ni de gymnastique. Les prières duraient des demi-heures, et, deux ou trois fois par semaine, il fallait marmotter les répons de la messe... en latin.

Jamais une parole douce de la part du maître. C'était d'ailleurs un homme maladif, peu instruit, mal doué et n'entendant rien à l'art difficile de conduire l'enfance. Pour la moindre faute, le plus léger manquement, il avait des coups à donner. Personnellement, nous n'avons pas eu à nous plaindre de ses brutalités, mais nous l'avons vu maltraiter des camarades, comme nous ne voudrions pas traiter un animal. Ce régime ne rendait pas les enfants meilleurs que ceux de notre temps, au contraire.

Les choses durèrent ainsi cinq années. En 1861, nous eûmes une vieille demoiselle pour diriger notre école. C'était une élève des religieuses de St-Ursanne, qui avait passé là quelques mois pour avoir un diplôme. Cette personne avait, à coup sûr, plus d'instruction, plus d'humanité que notre premier maître; mais qu'elle était loin encore d'avoir les qualités qu'on eût été en droit d'exiger d'une éducatrice de la jeunesse! Elle n'avait ni plan ni méthode, ni la moindre notion de saine pédagogie. Avec elle nous avons cependant appris un peu d'orthographe, un peu de géographie et d'histoire et la fonction des mots dans la phrase. Elle nous apprenait, par routine, quelques chants à une seule voix et donnait à ses élèves une idée des fractions et de la règle d'intérêt. C'était peu; mais une telle instruction était beaucoup en comparaison de celle que la jeunesse de notre village recevait auparavant.

Quand nous songeons à l'état d'infériorité où ont été si longtemps nos écoles rurales, nous ne pouvons qu'en attribuer la faute à l'administration qui faisait si peu pour améliorer le sort des régents et pour rendre la fréquentation obligatoire autrement que sur le papier. Un instituteur de ce temps-là gagnait moins qu'un bon domestique! Avec un pareil système, inutile d'espérer grand zèle ni grand progrès!!

H. M.

Louis Kuhne

Etablissement international pour la guérison sans médicaments
ni opérations, Leipzig

Fondé le 10 octobre 1883, agrandi en 1892

**Conseils et renseignements sur toutes les maladies, aussi
par lettre autant que possible**

Diagnose de la Science de l'expression du visage

Viennent de paraître et sont expédiés directement par l'auteur, **Leipzig, Flossplatz 24,**
contre envoi du prix ou remboursement: 1153

Louis Kuhne, **La Nouvelle Science de guérir.** Manuel et Conseiller pour
les hommes bien portants et les malades. XXIV éd. 554 pages in 8°. Avec le
portrait de l'auteur gravé sur acier. Prix broché fr. 8. —, relié élég. fr. 10. —.

Ouvrage publié en 25 langues et 40 mille exemplaires vendus en 3 ans!

Louis Kuhne, **Suis-je bien portant ou malade?** Pierre de touche et
conseiller pour chacun. Prix fr. 1. —. Publié en 11 langues.

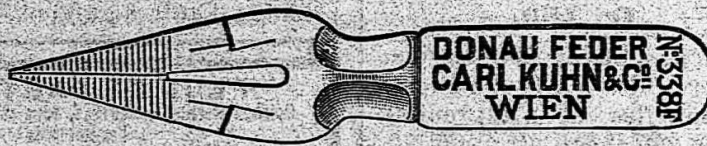
Louis Kuhne, **Rapports de guérison** par la Nouvelle Science de guérir
sans médicaments ni opérations, avec prospectus, gratis. 25^e édition.

L'imprimerie de l'ÉDUCATEUR vend l'ouvrage « **La Nouvelle
Science de guérir** » au prix de **8 francs** le volume relié (au lieu de 10 fr.), en
français, et **4 francs** au lieu de 5 marcs le même ouvrage en allemand, « **Die Neue
Heilwissenschaft** ».

CHARLES KUHN & C^{IE}, STUTTGART

37, MARIENSTRASSE, 37
recommandent leur excellente

(Stg. à 2490)
24



plume de bureau n° 338 avec pointes EF et F, nommée Plume du Danube.

En vente dans toutes les meilleures papeteries.

**ANÉMIE, CHLOROSE
(PALES COULEURS)**

**TOUS les MÉDECINS
PRESCRIVENT**

**les Pilules du
D^R BLAUD
COMME LE MEILLEUR
et LE PLUS ÉCONOMIQUE
des FERRUGINEUX**

Les pilules ne se détaillent
pas, mais se vendent en facons
de 100 et 200 pilules. Chaque
pilule porte gravé le nom . . .

A. SCIORELLI, PARIS

MEYERS

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich
in Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich 15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erschienenen Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

== Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage ==

Umfabt
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000

KONVERSATIONS

In
17 Halbfeder-
bänden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

LEXIKON

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Dasselbst sind auch **Probefieferungen** jederzeit einzusehen.

Aux merveilles de la science

APPAREILS ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES

et

JOUETS ARTICULÉS

Phonographes, Système Lioret

No. 1

No. 2

fr. 25. — fr. 150. —

Catalogue illustré; plus de 300 dessins.
Fournitures pour écoles d'arts et métiers,
écoles professionnelles et d'apprentis-
sages. Pièces détachées, etc., etc.

JULES GALÉ.

43 13, rue du Stand, GENEVE.

INSTITUT POLYGLOTTE

Fribourg (G^d Duché de Bade, Allem.)

Enseignement des *langues modernes* et
des *branches commerciales*. Education dis-
tinguée, soins dévoués et vie de famille
garantis aux parents de nos élèves; situa-
tion magnifique et saine. Prix modérés.
Premières références. Prospectus et ren-
seignements par la direction H. Caspary.

Occasion de vacances pour *MM. les ins-
tituteurs* de la Suisse française. 33

Encre pour écoles 1^{re} q^{té}

en bonbonnes et barils de toute gros-
seur. — Echantillons gratuits et franco. —
Prix et conditions avantageux pour re-
vendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart.

Fabrique de produits chimiques,

à Schweizerhalle près Bâle.

7

Où irons-nous dimanche? 41

Nous irons à Morat. Ville à ar-
cades et vieux remparts, musée historique,
obélisque, vue des Alpes et du Jura; pro-
menade en bateau, bains du lac. (H1774F)

ÉCHANGE

M. J.-C. Kradolfer, professeur de
sciences mercantiles, à **Zürich**, désire
placer 1 ou 2 garçons de 13 à 15 ans chez
un professeur de la Suisse romande, en
échange d'autres garçons. 40

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par
l'emploi de la

CRÈME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd. dentiste, Lindenhof, Hérissau

Contre dartres sèches, fr. 3.—le flac.

Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'in-
venteur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres
sèches ou humides. 32



CLICHÉS

d'après les procédés les plus modernes.

TIMBRES CAOUTCHOUC

Poinçons, marques à feu, cachets à cire

PLAQUES DE PORTES

GRAVÉES ET ÉMAILLÉES

IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & Co.,

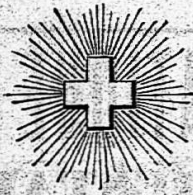
BIENNE



DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIII^{me} ANNÉE

N^o 13



BIENNE

1^{er} Juillet 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :

M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELEMONT

Gérance :

M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :

M. E. PEQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à

M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. W. Rosier, prof.; Louis Favre, Baatard, inst. à Genève; Ch. Thorens, inst., à Lancy. — VAUD : MM. F. Cornamusaz, inst., président de la soc. pédag. vandoise, à Trey; F. Guex, directeur des Ecoles normales; Gagnaux, adjoint au Département; Henchoz, inst., à Lausanne; Dériaz, inst., à Dizy; Rochat, inst., à Yverdon. — NEUCHÂTEL : MM. L. Latour, inspecteur, à Corcelles; Clerc, directeur, La Chaux-de-Fonds; Grandjean, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. Léon Genoud, directeur. — JURA BERNOIS : MM. Mercerat, inst., à Sonvillier; H. Duvoisin, directeur, à Delémont; Schaller, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : Fr. Frätschi, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. Dr. A. Gobat, conseiller d'Etat, président honoraire. — A. Gylam, inspecteur, président. — F. Bueche, vice-président. — H. Gobat, rédacteur en chef. — A. Baumgartner, gérant. — F. Bœgli, secrétaire. — E. Péquegnat, H. Prêtre et E. Germiquet, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.

(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :

20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à

L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

ABONNÉS DE L'ÉTRANGER

Reçu le montant de l'abonnement de: M. le Dr. Wolper, Frankenhausen; M. Blavier, directeur d'école, Marcinelles (Belgique); M. Fontaine, Oberlehrer, Rufach (Alsace); M. Curt Leupold, Dresden; Cercle des Instituteurs, Le Mans; M. Prof. Selve, Paris; M. S. Jonsescu, directeur, Folticeni (Roumanie); M. Chr. Traub, Stuttgart.

CERCLE DÉMOCRATIQUE S^{TE}-CROIX (VAUD)

CAFÉ-RESTAURANT

Grande salle et vaste jardin ombragé à la disposition des sociétés et écoles. — Bonne consommation. 44

MEYERS

Gegen Ausgabe von 17 Cts. täglich
b. Teilzahlungen von monatlich 5 Fr. oder vierteljährlich 15 Fr. wird das Werk portofrei an solide Leute, die erscheinenden Bände sofort, die übrigen nach Erscheinen geliefert.

— Neueste, soeben erscheinende fünfte Auflage —

in
17 Halblederbänden zu
je
13 Fr. 35 Cts.

KONVERSATIONS-

LEXIKON

Umfabt
17,500 Seiten
mit ca. 10,000
Abbild. im Text
und auf un-
gefähr 1000
Tafeln, inkl. 160 Farbendrucktafeln u. 300 Kartenbeilagen.

Glaubt jemand Ausstellungen machen zu können,
so wird das Werk innerhalb 8 Tagen nach Empfang
zurückgenommen.

Bestellungen auf Meyers berühmtes **Grosses Konversations-Lexikon** gegen bequeme monatliche **Teilzahlungen von 5 Fr.** vermittelt die Expedition dieses Blattes. Dasselbst sind auch **Probefieferungen** jederzeit einzusehen.

Louis Kuhne

Etablissement international pour la guérison sans médicaments
ni opérations, Leipzig

Fondé le 10 octobre 1883, agrandi en 1892

**Conseils et renseignements sur toutes les maladies, aussi
par lettre autant que possible**

Diagnose de la Science de l'expression du visage.

Viennent de paraître et sont expédiés directement par l'auteur, **Leipzig, Flossplatz 24,**
contre envoi du prix ou remboursement: 1153

Louis Kuhne, **La Nouvelle Science de guérir.** Manuel et Conseiller pour
les hommes bien portants et les malades. XXIV éd. 554 pages in 8°. Avec le
portrait de l'auteur gravé sur acier. Prix broché fr. 8. —, relié élég. fr. 10. —
Ouvrage publié en 25 langues et 40 mille exemplaires vendus en 3 ans!

Louis Kuhne, **Suis-je bien portant ou malade?** Pierre de touche et
conseiller pour chacun. Prix fr. 1. —. Publié en 11 langues.

Louis Kuhne, **Rapports de guérison** par la Nouvelle Science de guérir
sans médicaments ni opérations, avec prospectus, gratis. 25^e édition.

L'imprimerie de l'ÉDUCATEUR vend l'ouvrage « **La Nouvelle Science de guérir** » au prix de **8 francs** le volume relié (au lieu de 10 fr.), en français, et **4 francs** au lieu de 5 marcs le même ouvrage en allemand, « **Die Neue Heilwissenschaft** ».